MAPA

INDEPENDENT FAMILY HOUSE

PARCOURS MAPA · DANS LA DURÉE

Abonnement

Un interlocuteur identifié.

Un cadre écrit.

Un compte rendu chaque mois.

INDÉPENDANCE · DISCRÉTION · EXIGENCE · VISION LONG TERME

Vos dossiers avancent, *sans vous encombrer.*

L'abonnement MAPA confie le suivi de vos dossiers à un interlocuteur identifié, chaque mois, dans un cadre écrit.

QUAND CHOISIR L'ABONNEMENT

- Des échéances et des contrats à suivre sans y consacrer vos soirées.
- Plusieurs prestataires à solliciter, comparer et relancer.
- Une feuille de route MAPA Clarté à mettre en œuvre dans la durée.
- Le besoin d'une seule adresse pour vos demandes ponctuelles.

LE RÉSULTAT

Chaque mois, un compte rendu écrit : ce qui a été fait, le temps passé et ce qui arrive le mois suivant.

POUR QUI

Dirigeants · Entrepreneurs · Familles

Le suivi, sans zone grise.

Un interlocuteur, *un périmètre défini.*

Emmanuelle Miceli est votre porte d'entrée. Elle s'appuie sur l'équipe MAPA et sur des professionnels habilités lorsque votre dossier le demande.

CE QUE NOUS SUIVONS

01 Échéances, renouvellements et résiliations

02 Suivi des contrats

03 Sollicitation et suivi des prestataires

04 Organisation documentaire

05 Demandes ponctuelles et rendez-vous

06 Étapes de votre feuille de route

07 Compte rendu mensuel

QUI FAIT QUOI

MAPA

Suit, coordonne, relance et rend compte, dans le volume d'heures convenu.

Vous

Décidez, validez les dépenses et signez vos contrats.

Les prestataires

Interviennent sous leur responsabilité et vous facturent directement.

Un rythme mensuel, *des règles écrites.*

01
CADRAGE
Périmètre, priorités, volume d'heures et délai de réponse fixés au contrat.

02
DEMANDES
Par écrit, du lundi au vendredi, à une seule adresse.

03
SUIVI
Actions menées, relances et tableau des échéances.

04
COMPTE RENDU
Chaque mois : actions, temps passé, mois suivant.

VOTRE COMPTE RENDU MENSUEL

- Actions menées et résultats
- Temps passé dans le mois
- Échéances des 90 prochains jours
- Décisions attendues de votre part
- Points d'attention

Les heures non utilisées ne sont pas reportées. Au-delà du volume convenu, rien n'est engagé sans votre accord écrit.

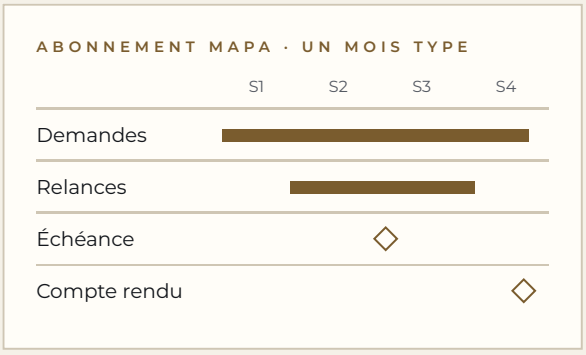

ILLUSTRATION · MOIS TYPE

Trois niveaux, *un même cadre.*

ESSENTIEL

Sur demande

Un volume d'heures réduit, pour un suivi léger.

CONFORT

Sur demande

Le volume adapté à plusieurs dossiers en parallèle.

PREMIUM

Sur demande

Un suivi soutenu, pour des dossiers nombreux ou complexes.

Chaque niveau fixe par écrit un volume d'heures mensuel, un délai de réponse et les canaux de contact.

DURÉE

Une période initiale, puis résiliation avec un mois de préavis.

PAIEMENT

Chaque mois, d'avance.

CE QUE L'ABONNEMENT NE COMPREND PAS

- Aucun acte réservé à une profession réglementée.
- Aucun conseil juridique, fiscal ou financier personnalisé.
- Aucune transaction immobilière : elle relève d'un mandat séparé.
- Honoraires des prestataires exclus.
- Aucune disponibilité permanente ni intervention en urgence.

Présentez-nous *vos dossiers.*

Un premier échange permet de définir le périmètre, le volume d'heures et le délai de réponse qui vous conviennent.

WEB	www.mapasynergy.lu
E-MAIL	contact@mapasynergy.lu
TÉLÉPHONE	+352 691 113 018 · +33 6 63 67 10 91
RENDEZ-VOUS	calendly.com/contact-mapasynergy

Réserver
un rendez-vous

ENTITÉ CONTRACTANTE

MAPA SYNERGY S.à r.l. · 26 rue du Commerce, L-3450 Dudelange · RCS Luxembourg B241974 · TVA LU31988923 · Autorisation d'établissement n° 10108681/0-1-2-3-4 : comptable, activités et services commerciaux, agent immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, apporteur d'affaires immobilier.

JURIDICTIONS

Depuis le Luxembourg, MAPA s'appuie sur des professionnels habilités au Luxembourg, en France, à Monaco, à Dubaï, au Portugal, à Malte, en Italie et en Suisse. Chacun intervient dans sa juridiction, sous sa propre responsabilité.

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Les conseils juridiques, financiers et fiscaux, l'expertise comptable, l'audit légal et les autres prestations réglementées sont délivrés par les professionnels habilités concernés, sous leur propre responsabilité et selon leurs propres honoraires. MAPA ne perçoit aucune commission de banque ou d'assureur. Toute autre rémunération d'un partenaire est annoncée au client avant signature.

Document de présentation. Les conditions applicables sont celles du contrat signé.